

M^{me} Marie-Josée Pelletier
Conseillère en régimes d'assurance collective

Assurance collective – médicaments : essentiels, mais leur coût exerce une pression sur les primes des régimes d'assurance collective

Dans la majorité des régimes d'assurance collective, les médicaments constituent la part la plus importante des réclamations remboursées; à eux seuls, ils peuvent représenter jusqu'à 80% des coûts d'un régime. Il n'est donc pas surprenant que les hausses des coûts des médicaments observées ces dernières années exercent une pression directe sur les primes des régimes d'assurance collective. Coup d'œil sur les dernières tendances.

Médicaments en forte croissance

Selon le [Rapport sur les tendances en matière de consommation de médicaments](#) publié par TELUS Santé en avril 2025, ces catégories de médicaments ont connu une forte croissance en 2024 :

- **Gestion du poids** : cette catégorie a connu la plus forte croissance avec une hausse de près de 100% des demandes de remboursement, notamment en raison de l'arrivée sur le marché de Wegovy, un dérivé d'Ozempic;
- **Diabète** : cette catégorie est en première position des médicaments les plus réclamés. Ozempic et Rybelsus font partie de cette catégorie;
- **Maladies gastro-intestinales** : un nouveau médicament utilisé pour traiter la colite ulcéreuse et la maladie de Crohn a hissé cette catégorie dans la liste des 10 principales catégories de médicaments réclamés.

Nouveaux médicaments coûteux

Plusieurs nouveaux médicaments coûteux ont fait leur entrée sur le marché ces dernières années. Selon le rapport de TELUS, les 10 médicaments les plus chers remboursés en 2024 ont des traitements annuels qui dépassent les 100 000 \$. Parmi ces nouveaux traitements, on retrouve :

- Trikafta, utilisé pour la fibrose kystique, avec un coût annuel de 300 000 \$ par patient;
- Soliris, utilisé pour des maladies du sang rares, avec un traitement annuel à 700 000 \$.

Bien qu'ils soient utilisés par une minorité de réclamants, ces médicaments très chers représentent à eux seuls 4% des dépenses totales de médicaments.

TDAH et santé mentale

Les réclamations pour les médicaments contre le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et la dépression/l'anxiété demeurent dans la liste des 10 principales catégories de médicaments réclamés. Fait à noter, les adultes sont désormais les principaux consommateurs de médicaments pour le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

Nouveaux médicaments à venir

L'arrivée sur le marché de nouveaux médicaments à coût très élevé est à surveiller dans les années à venir :

- **Alzheimer** : de nouveaux traitements contre la maladie d'Alzheimer sont en cours d'examen par Santé Canada. Puisqu'il s'agit des premiers médicaments à ralentir la progression de la maladie chez les patients âgés de 40 à 60 ans, ils seront cruciaux pour ceux qui reçoivent un diagnostic d'Alzheimer précoce;
- **Migraine** : des avancées thérapeutiques récentes ont permis la mise en marché de nouveaux traitements plus efficaces pour la prévention de la migraine. Ces traitements aident à réduire la fréquence et l'intensité des migraines, permettant ainsi de diminuer les absences au travail.

Des solutions pour limiter les hausses de coûts

- Les mesures visant l'autorisation des médicaments coûteux, mises en place par les assureurs, permettent le contrôle des coûts en s'assurant que les médicaments sont utilisés de manière appropriée;
- Encourager l'utilisation de médicaments génériques ou biosimilaires moins coûteux;
- Sensibiliser les employés sur la façon dont ils peuvent influencer les primes par leurs comportements (renouveler pour trois mois au lieu de chaque mois afin de réduire les frais d'exécution, éviter le gaspillage en suivant le traitement prescrit).

Les médicaments coûtent de plus en plus cher, mais ils traitent également de plus en plus de maladies. Leur coût peut représenter une barrière, d'où l'importance et l'utilité des régimes d'assurance collective. La valeur de la couverture vaut bien plus que son coût!

Pour toute question concernant le programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 1 866 951-3343, poste 1250.

Sources :

[Rapport 2025 sur les tendances et références canadiennes en matière de consommation de médicaments](#), TELUS Santé.